

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf septembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué par le Maire remplaçant, M.FRADIN Dominique, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation : 02 Septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

M.FRADIN Dominique, maire remplaçant, M.MOYÉ : adjoint ; M.HANOUILLE Jean-Philippe, Mme FRADIN V., M. ALLAIN P., Mme GLODT, Mme FOUCHÉ, MM. LEROY, DEBLAISE, AUDEBERT, Mme COUDRET.

Absent excusé : M.GANDEMER

Secrétaire : Mme FRADIN Véronique

Minute de silence :

Suite à la disparition de M. Pascal DELARGE, maire ; M.FRADIN demande aux conseillers d'observer une minute de silence en signe d'hommage.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 1^{er} Juillet 2021

ACHAT DEFIBRILLATEUR POUR L'ECOLE

M.FRADIN, maire remplaçant, informe le conseil de l'obligation d'équiper les ERP d'un défibrillateur automatisé externe.

L'école devant être classée en 5^{ème} catégorie va être concernée au 1^{er} janvier 2022.

Il présente le devis établi par la société qui a posé celui de la salle des fêtes, le montant s'élève à 2 352.60 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir auprès de CARDIAC Science, un défibrillateur POWERHEART G5 avec équipement (électrodes, armoire, signalétique) pour un montant de 1 930.50 € HT soit 2 352.60 € TTC

DEMANDE à ce qu'il soit placé à l'extérieur des bâtiments

AUTORISE le virement de crédits de 2400.00 € de l'article 21312 vers l'article 2188.
Cette acquisition sera réglée sur l'article 2188.

Réalisation emprunt pour achat terrain

Budget annexe Lotissement des Moulins

M.FRADIN, maire remplaçant, rappelle au conseil municipal sa décision d'acquérir le terrain ZH 1 en vue d'y aménager un lotissement.

Il précise qu'un emprunt de 130 000 € est inscrit au budget pour couvrir les frais d'acquisition et d'études.

Il présente les différentes offres de prêt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole un crédit à moyen terme à taux fixe

Principales caractéristiques du prêt

Montant : 130 000 EUR (cent trente mille euros)	Durée : 60 mois
Objet du prêt : Lotissement	
Modalités	
<ul style="list-style-type: none">• Echéances constantes• Intérêts calculés sur la base 360/360• Possibilité remboursement anticipé• Mobilisation des fonds : 10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois et le solde dans les 6 mois suivants.• Taux en vigueur au 27/08/2021 (T.C.I.) : 0.32 %• Remboursement : Trimestriel• Frais de dossier : 150.00 €	

AUTORISE M. FRADIN Dominique, Maire remplaçant ou son représentant à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

ELAGAGE DES HAIES

Certaines haies de remembrement doivent être élaguées et broyées, notamment celle du « Plantis de la bouillaudrie » (intervenir après récolte des cultures), route du Vieux four et entrée du bourg route de Gémozac.

Le montant du devis s'élève à 2 120 € H.T.

Le conseil municipal DONNE son accord et autorise le Maire remplaçant à signer les devis correspondants.

TRAVAUX DE LA HALLE : Lot N°2 Charpente- Couverture

Le syndicat de la voirie, assurant la maîtrise d'œuvre pour ce chantier, nous a transmis un courrier de l'entreprise BOUGNOTEAU relatant une difficulté d'approvisionnement de bois et en particulier le chêne.

Les prix ont doublé voire triplé.

Son devis serait impacté d'une plus-value de 6 587.10 € H.T. soit 7 904.52 € TTC

M.Fradin sollicite l'avis du Conseil Municipal.

(Mme FRADIN Véronique n'a pas pris part au vote)

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants

RAPPELLE qu'un premier appel d'offres a été lancé en mars pour lequel il n'y a pas eu de réponse, des entreprises ont pas la suite été contactées pour faire des offres.

Afin d'éviter un retard dans le chantier,

DECIDE d'accepter la plus-value de l'entreprise BOUGNOTEAU qui s'élève à 6 587.10 € HT soit 7 904.52 € TTC.

AUTORISE le maire remplaçant à signer le devis correspondant.

DEMANDE D'ACCES PLACE DE L'EGLISE

M.FRADIN fait part au conseil municipal d'une demande de propriétaires du Bourg (MM B. D. et P.) qui souhaitent créer une ouverture dans leur mur pour accéder directement au parking de l'église.

Il sollicite l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

REFUSE de créer une servitude (contrainte qui pèse sur une propriété au profit d'une autre propriété).

Il est rappelé que la propriété des demandeurs a déjà des accès sur la rue du Jardin public et sur la rue du Moulin Neuf.

QUESTIONS DIVERSES

- Les agents poseront prochainement l'abri-bus (voir pour l'emplacement)

- M.FRADIN fait part de la demande de M. C. Aurélien pour occuper la salle associative le lundi matin au lieu du vendredi matin afin d'y donner des cours de gymnastique.
La difficulté pourrait être lors des locations du week-end, selon l'heure de l'état des lieux et remise des clefs.
Après un tour de table,
Il est décidé que l'état des lieux devrait être fait le lundi à 9 h 00 (ou avant 9 h 00)
Le conseil municipal AUTORISE M.C. Aurélien à occuper la salle le lundi matin ou le vendredi matin selon la période.
Vu la délibération du 10 Janvier 2019,
Le conseil municipal AUTORISE le Maire remplaçant à signer la convention actualisée ainsi que la convention pour l'activité Yoga.

- M.FRADIN fait part d'une convention de partenariat avec le Département pour les chapitres des tout-petits.
Dans le cadre de ses missions, la Médiathèque départementale contribue à l'animation du réseau des bibliothèques de la Charente-Maritime en proposant des actions culturelles.
Les enfants de l'école pourraient bénéficier d'un spectacle le 27 septembre 2021.
Le conseil municipal, à l'unanimité
AUTORISE M.FRADIN, maire remplaçant à signer la convention de partenariat Avec le Département pour les chapitres des tout-petits.

- M.FRADIN fait part des remerciements de la Fondation du Patrimoine et l'institut Bergonié suite aux versements de subventions.

ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLEMENTAIRE

Il est rappelé au conseil municipal l'arrêté portant convocation des électeurs et fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature en vue de l'élection de trois conseillers municipaux.

Les électeurs de la commune de Cravans sont convoqués le **dimanche 10 octobre 2021** pour procéder à l'élection de **trois** conseillers municipaux.

Si un deuxième tour est nécessaire, il aura lieu le dimanche 17 octobre 2021.

Le tableau des permanences au bureau de vote sera transmis aux conseillers.

La séance est levée à 21 h 00